

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
8 FÉVRIER 2022**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 janvier 2022
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Décembre 2021
 - 5.2 Dépôt - Rapport SSI - Janvier 2022
 - 5.3 SSI - Achat d'appareils respiratoire
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - États des revenus et des dépenses - Janvier 2022
 - 6.2 Dépôt - Déclarations des intérêts pécuniaires
 - 6.3 Dépôt - Audit de conformité – Transmission du rapport financier - 21 Janvier 2022
 - 6.4 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 janvier 2022
 - 6.5 Autorisation - Renouvellement contrat Isabelle Robert
 - 6.6 Autorisation - Abrogation de la résolution no.2020-12-289
 - 6.7 Autorisation - Liste officielle de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes - 2021
 - 6.8 Autorisation - Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité dans le cadre du processus de vente d'immeubles pour défaut et de paiement de taxes municipales organisé par la MRC
 - 6.9 Autorisation - Achats de 2 ordinateurs pour les travaux publics
 - 6.10 Réseau Biblio - Tarification annuelle 2022
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Autorisation - Fin du processus d'adoption du règlement no.504 portant sur l'amendement des zones A-101, A-102, A-103, A-104, A-105, A-108, A-111, A-112 & A-114, du règlement de zonage no.452, de façon à augmenter la superficie minimale d'un lot à 2,700 m² pour la création d'un nouveau lot
 - 7.2 Avis de motion - Règlement no.508 portant sur la constitution d'un fond réservé au financement d'une élection
 - 7.3 Adoption - Projet de règlement no.508 portant sur la constitution d'un fond réservé au financement d'une élection
 - 7.4 Avis de motion - Règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code déontologie & d'éthique pour les élus municipaux
 - 7.5 Adoption - Projet de règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code déontologie & d'éthique pour les élus municipaux
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - janvier 2022
 - 8.2 Autorisation - Cession du lot no.6 406 966
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Janvier 2022
 - 9.2 Autorisation - Acceptation finale & décompte progressif no.3 - Rue Joseph-Marceau

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

- 9.3 Autorisation - Résolution d'appui dans le cadre de la demande d'aide au Fonds régions et ruralité volet 4 partie 2 pour la déclaration de compétence en gestion intégrée des matières résiduelles
- 9.4 Autorisation - Résolution d'appuis dans le cadre de la présentation d'une demande au Fonds régions et ruralité volet 4 partie 1 pour la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres
- 9.5 Autorisation - Mandat de services professionnels ouvert à la firme Akifer
- 9.6 Autorisation - Répartition des débits et charges - Entente intermunicipale de traitement des eaux usées
- 9.7 Demande de raccordement du lot no.5 827 236 aux infrastructures municipales desservant la 1ère avenue
- 9.8 Demande de raccordement du lot no.5 826 521 aux infrastructures municipales du territoire de Napierville
- 10 **LOISIRS, CULTURE & FAMILLE**
 - 10.1 Représentante désignée - Réseau Biblio
- 11 **DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS**
 - 11.1 Demande soutien financier - École de golf Jean-Pierre Corriveau
 - 11.2 Demande de soutien financier - Société d'histoire des XI
- 12 **VARIA**
- 13 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 8 février 2022 à 20h00 par vidéoconférence tel que prescrit par l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Marie Mercier, maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & secrétaire-trésorier

Absence motivée:

M. Jean-François Boire conseiller poste #6

2022-02-025 **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-026 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
:

Que soit adopté l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

Dépôt - Déclarations des intérêts pécuniaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-02-027 **Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 janvier 2022**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant,
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par écrit au conseil municipal, aucunes questions n'avaient été reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt - Rapport SSI - Décembre 2021

Dépôt - Rapport SSI - Janvier 2022

2022-02-028 SSI - Achat d'appareils respiratoire

01. Considérant la résolution no.2022-01-007 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la résolution no.2021-01-007 autorisant le directeur du SSI de procéder à un appel d'offres pour l'achat d'appareils respiratoire.

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des revenus et des dépenses - Janvier 2022

Dépôt - Déclarations des intérêts pécuniaires

L'ensemble des membres du conseil municipal ont complété leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires. Celles-ci seront déposées dans la voûte de classement et conservées selon les modalités de notre calendrier de conservation des archives municipales.

Dépôt - Audit de conformité – Transmission du rapport financier - 21 Janvier 2022

2022-02-029 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 janvier 2022

Sur proposition de M. Martin Van Winden,

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 janvier 2022 au montant de 268 888.88\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-030 Autorisation - Renouvellement contrat Isabelle Robert

01. Considérant que l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités de "...conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux."

02. Considérant que la municipalité fait appel aux services de Mme Isabelle Robert pour

assurer le contrôle animalier sur son territoire depuis 2019 et que les services offerts sont très satisfaisants;

03. Considérant une offre de services pour 2022 au montant de 5000\$ déposée par Mme Isabelle Robert pour prendre en charge la gestion des services animaliers de la municipalité et la collaboration de cette dernière avec le refuge Nali;

04. Considérant que la stérilisation des chats errants dans le cadre des activités de contrôle animalier représente un aspect important de solution dans la gestion du nombre d'animaux errants;

05. Considérant que le projet pilote de stérilisation des chats errants instauré depuis 2020 a donné des résultats très prometteurs et doit être reconduit cette année;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit autorisé le renouvellement de l'offre de service pour l'année 2022 afin d'assurer les services de contrôle animalier à Mme Isabelle Robert au montant de 5,000\$ taxes incluses;

Que Mme Isabelle Robert et les personnes autorisées du refuge Nali ont les pouvoirs des employés de la municipalité aux seules fins de l'application de la réglementation municipale sur les animaux.

Qu'un budget de 1,500\$ soit accordé afin de soutenir le projet de stérilisation des chats errants qui porte ses fruits depuis 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-031 Autorisation - Abrogation de la résolution no.2020-12-289

01. Considérant la résolution no.2020-12-298 concernant la non-émission des comptes de taxes des lots d'orphelin;

02. Considérant l'intérêt du conseil municipal de permettre à ces lots d'accéder au processus de ventes pour taxes;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'abroger la résolution no.2020-12-289 et de permettre l'émission rétroactive des comptes de taxes relatifs à ces lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-032 Autorisation - Liste officielle de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes - 2021

01. Considérant que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

02. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC Jardins-de-Napierville, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à transmettre, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC Jardins-de-Napierville, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit soumis au processus de la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes,

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

De transmettre une copie de la présente résolution et du document qui y est joint à la MRC et au centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-033 Autorisation - Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité dans le cadre du processus de vente d'immeubles pour défaut et de paiement de taxes municipales organisé par la MRC

01. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 12 mai 2022 conformément à l'article 1038 du Code municipal;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Madame Josianne Boyer, directrice des finances ou, en son absence, Madame Carrmen Beaudin, coordonnatrice aux opérations, d'agir à titre de mandataire de la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville en vue d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville tous les immeubles qui ne trouveront pas d'adjudicataire lors de la vente pour taxes du 12 mai 2022, devant se tenir à la salle du conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville sise au 1767, rue Principale, Saint-Michel, Québec;

Que le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

Que le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-034 Autorisation - Achats de 2 ordinateurs pour les travaux publics

01. CONSIDÉRANT que les travaux publics nécessitent l'emploi d'ordinateurs afin d'assurer la continuité de leurs opérations;

02. CONSIDÉRANT que 2 de ces appareils sont désuets au point de ne pouvoir être réparés et doivent être remplacés;

03. CONSIDÉRANT la soumission de M. Jean-Luc Isabelle de chez Hamster qui assure le maintien de notre parc informatique au montant de 2668\$ taxes en sus;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le paiement de la facture afin de procéder au remplacement des 2 ordinateurs au montant de 2668\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-035 Réseau Biblio - Tarification annuelle 2022

01. Considérant une correspondance datée du 20 janvier 2022 et reçue le 26 janvier 2022 provenant du Réseau Biblio de la Montérégie;

02. Considérant le taux annuel pour les services établi à 4.96\$ et la population établie à 2070 habitants;

03. Considérant le montant total annuel pour 2022 établi à 10 267.20\$ taxes en sus pour les services;

04. Considérant la facturation annuelle répartie en 2 versements dont la facture #2022-

10927 de 2566.80\$, taxes en sus, et une prochaine facture en avril au montant de 7700.40\$;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture #2022-10340 ainsi que la prochaine facture en avril pour un total de 10 267.20 \$, taxes en sus, concernant la tarification annuelle du réseau biblio.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2022-02-036 Autorisation - Fin du processus d'adoption du règlement no.504 portant sur l'amendement des zones A-101, A-102, A-103, A-104, A-105, A-108, A-111, A-112 & A-114, du règlement de zonage no.452, de façon à augmenter la superficie minimale d'un lot à 2,700 m² pour la création d'un nouveau lot

01. Considérant l'adoption du dépôt d'un avis de motion par la résolution no.2021-10-217 dans le cadre du processus d'adoption du règlement no.504 portant sur l'amendement des zones A-101, A-102, A-103, A-104, A-105, A-108, A-111, A-112 & A-114, du règlement de zonage no.452, de façon à augmenter la superficie minimale d'un lot à 2,700 m² pour la création d'un nouveau lot;

02. Considérant l'adoption du projet du même projet par la résolution no.2021-10-218;

03. Considérant que le conseil municipal a décidé de maintenir les normes de lotissement actuel;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la fin du processus d'adoption du règlement no.504 portant sur l'amendement des zones A-101, A-102, A-103, A-104, A-105, A-108, A-111, A-112 & A-114, du règlement de zonage no.452, de façon à augmenter la superficie minimale d'un lot à 2,700 m² pour la création d'un nouveau lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-037 Avis de motion - Règlement no.508 portant sur la constitution d'un fond réservé au financement d'une élection

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Monsieur Martin Van Winden donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.508 portant sur la constitution d'un fond réservé au financement d'une élection;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-038 Adoption - Projet de règlement no.508 portant sur la constitution d'un fond réservé au financement d'une élection

01. Considérant le dépôt du projet de règlement no.508 portant sur la constitution d'un fond réservé au financement d'une élection.

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'adoption du projet de règlement no.508 portant sur la constitution d'un fond réservé au financement d'une élection.

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-039 Avis de motion - Règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code déontologie & d'éthique pour les élus municipaux

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Monsieur Gérard Dumesnil donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet de règlement Règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code déontologie & d'éthique pour les élus municipaux;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-040 Adoption - Projet de règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code déontologie & d'éthique pour les élus municipaux

01. Considérant que le conseil de la Municipalité a adopté, le 9 janvier 2018 le Règlement numéro 445 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus·es;

02. Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

03. Considérant qu'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

04. Considérant que l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus·es;

05. Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus·es révisé;

06. Considérant que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

07. Considérant que le maire (ou un autre membre du conseil ou le greffier ou greffier-trésorier) mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

08. Considérant que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

09. Considérant que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

10. Considérant qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

11. Considérant qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu' élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette

fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

12. Considérant que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

13. Considérant que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

14. Considérant que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

15. Considérant qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie et d'éthique pour les élus municipaux;

De publier un avis public mentionnant l'adoption du projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport Urbanisme - janvier 2022

2022-02-041 Autorisation - Cession du lot no.6 406 966

01. Considérant le projet d'acte de cession du lot no.6 406 966 transmis par Me Pauline Bourdeau;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la signature de l'acte de cession du lot no.6 406 966;

D'autoriser Monsieur Michel Monette, maire suppléant et Monsieur James L.Lacroix, directeur général et greffier-trésorier, comme signataires pour et au nom de la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Janvier 2022

2022-02-042 Autorisation - Acceptation finale & décompte progressif no.3 - Rue Joseph-Marceau

01. Considérant la réalisation de travaux pour la construction de la rue Joseph-Marceau;

02. Considérant l'émission d'une lettre par Monsieur François Desjardins, représentant de la firme Shellex, concernant la recommandation favorable du paiement de la facture no.10725, représentant le décompte no.3, au montant de 12,288\$ incluant toutes taxes applicables;

03. Considérant que la lettre de Monsieur François Desjardins, celui-ci recommande l'acceptation finale des travaux en rubrique;

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement d'une somme de 12,288\$ incluant toutes taxes applicables dans le cadre de la facture no.10725;

D'autoriser la réception finale des travaux de construction de la rue Joseph-Marceau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-043 Autorisation - Résolution d'appui dans le cadre de la demande d'aide au Fonds régions et ruralité volet 4 partie 2 pour la déclaration de compétence en gestion intégrée des matières résiduelles

01. Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

02. Considérant que les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville désirent présenter un projet visant la déclaration de compétence en gestion intégrée des matières résiduelles par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de St-Cyprien-de-Napierville s'engage à participer à la déclaration de compétence en gestion intégrée des matières résiduelles par la MRC des Jardins-de-Napierville et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil nomme la MRC des Jardins-de-Napierville responsable dudit projet.

De transmettre la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-044 Autorisation - Résolution d'appuis dans le cadre de la présentation d'une demande au Fonds régions et ruralité volet 4 partie 1 pour la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres

01. Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

02. Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil nomme la MRC des Jardins-de-Napierville responsable de la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres;

Que le conseil de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville confirme son soutien à la réalisation de ladite étude;

Que le conseil autorise le dépôt du dit projet afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

De transmettre la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-045 Autorisation - Mandat de services professionnels ouvert à la firme Akifer

01. Considérant que le service des Travaux Publics a ponctuellement besoin d'aide technique au niveau de la gestion de l'approvisionnement en eau potable;

02. Considérant qu'à cet effet le service des Travaux Publics souhaite obtenir l'autorisation d'octroyer un mandat ouvert d'un montant de 2,000\$ taxes en sus à la firme Akifer;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un mandat ouvert d'un montant de 2,000\$ taxes à la firme Akifer pour des services professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-046 Autorisation - Répartition des débits et charges - Entente intermunicipale de traitement des eaux usées

01. Considérant la résolution no.2022-02-061 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

02. Considérant la signature de l'entente de fourniture de services relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et de traitement des eaux usées en mai 2021 entre les municipalités de Napierville et St-Cyprien;

03. Considérant que cette entente prévoit une formule de répartition des coûts est présentés et doit être ajusté ponctuellement en fonction de résultat de campagnes de charges et débits effectuées selon les termes de l'entente;

04. Considérant le dépôt du rapport produit par Services Consult-eau, en date du 5 janvier 2022, et portant le numéro de dossier 200-010-02 présentant le rapport de caractérisation des eaux usées;

05. Considérant que dans le cadre de la résolution no.2022-02-061, le conseil municipal de Napierville demande au conseil municipal de St-Cyprien-de-Napierville d'entériner la résolution pour officialiser la nouvelle répartition de coûts;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la résolution no.2022-02-061 adopté par le conseil municipal de Napierville;

D'officialiser les répartitions suivantes applicables jusqu'au 31 décembre 2024 :

-Interception : 76,60% pour Napierville et 23,40% pour Saint-Cyprien-de-Napierville

-Traitement : 71,21% pour Napierville et 28,79% pour Saint-Cyprien-de-Napierville

Il est également résolu de transmettre cette résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-047 Demande de raccordement du lot no.5 827 236 aux infrastructures municipales desservant la 1ère avenue

01. Considérant une demande de raccordement déposée par le propriétaire du lot no.5 827 236;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

02. Considérant que l'alimentation en eau potable de la 1ère avenue est assurée par la municipalité de Napierville;

03. Considérant que le conseil municipal souhaite informer le conseil municipal de Napierville de cette demande;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander l'autorisation, au conseil municipal de Napierville, de connecter le lot no.5 827 236 aux infrastructures municipales de la 1ère avenue;

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-048 Demande de raccordement du lot no.5 826 521 aux infrastructures municipales du territoire de Napierville

01. Considérant une demande de raccordement déposé par le propriétaire du lot no.5 826 521;

02. Considérant que les infrastructures municipales les plus près sont sur le territoire de Napierville;

03. Considérant que le conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville souhaite informer le conseil municipal de Napierville de cette demande;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander l'autorisation, au conseil municipal de Napierville, de connecter le lot no.5 826 521 aux infrastructures municipales sur le territoire de la municipalité de Napierville;

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2022-02-049 Représentante désignée - Réseau Biblio

01. CONSIDÉRANT une communication de Réseau Biblio de la Montérégie afin d'effectuer une mise à jour des dossiers suite aux dernières élections survenues;

02. CONSIDÉRANT la nécessité de nommer officiellement une nouvelle représentante désignée afin qu'elle puisse bénéficier d'un droit de vote lors de l'Assemblée générale annuelle;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme Josiane Surprenant représentante désignée de la Municipalité pour le réseau biblio de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2022-02-050 Demande soutien financier - École de golf Jean-Pierre Corriveau

01. CONSIDÉRANT une demande d'aide financière reçue le 25 janvier pour les enfants inscrits à l'école de golf Jean-Pierre Corriveau pour l'année 2022;

02. CONSIDÉRANT que l'aide accordée consiste au remboursement des frais d'inscription pour les enfants résidents de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

03. CONSIDÉRANT le montant de l'inscription à 325\$/enfant pour la saison 2022;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une aide financière d'un montant de 140\$ par enfant pour la saison 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-051 Demande de soutien financier - Société d'histoire des XI

01. Considérant une demande de soutien financier acheminée par le président de la Société d'histoire des XI, M. Michel Fortin;

02. Considérant le montant établi pour la contribution de 240\$, compte tenu de la population de la municipalité, afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses activités;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une aide financière, au montant de 240\$, à la Société d'histoire des XI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

Les citoyens étaient invités à soumettre leurs questions par écrit au conseil municipal. Aucune questions n'avaient été reçues.

2022-02-052 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Maurice Boissy,

Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

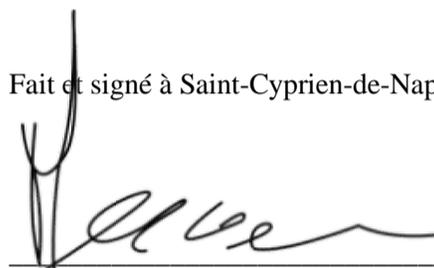
JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI, LE 8 FEVRIER 2022 A 20H00 (Article 142 du C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi, le 8 février 2022 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 15 février 2022.



Jean-Marie Mercier,
Maire